

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE du 18/12/2023

Conformément à l'article L2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le douze décembre deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

La liste des délibérations a été affichée le vingt décembre deux mil vingt-trois.

Présents :

Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlene - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina - TABARD Chantal

MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - SORRE Stéphane

Absents :

M. PICHARD Philippe, excusé et a donné procuration à Mme TABARD Chantal

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Secrétaire de séance : Mme MIGNOT Laurence

Le nombre de conseillers en exercice étant de 15, les conseillers présents forment la majorité.

Numéro d'ordre des délibérations		Résultat du vote
	Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2023	
2023-057	Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche au titre de l'année 2024	Approuvée à l'unanimité
2023-058	Acquisition de réserves foncières – parcelles section AK n°299 et 301	Approuvée à l'unanimité
2023-059	Convention de mise à disposition de parcelles avec la SAFER	Approuvée à l'unanimité
2023-060	Convention partenariale d'accompagnement à la mise en œuvre des clauses sociales avec le Conseil Départemental de la Manche	Approuvée à l'unanimité
2023-061	ZAC du Rond de Chêne : prorogation de la durée de concession d'aménagement - avenant n°5 au traité de concession et engagement financier	Approuvée à l'unanimité
2023-062	Avis sur l'arrêt du projet du RLPi	Approuvée à l'unanimité
2023-063	Remboursement d'un acompte de location de la salle de convivialité	Approuvée à l'unanimité

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le vingt décembre deux mil vingt-trois conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Stéphane SORRE

